

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 29 juin 2017
Rapporteur :
Monsieur Georges-Philippe
FONTAINE

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 05/07/2017
- la transmission au contrôle de légalité le : 05/07/2017
(accusé de réception du 05/07/2017)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Affectation des résultats de l'exercice 2016

—————

Au vu du compte administratif 2016, le conseil municipal doit affecter les résultats de l'exercice.

Après avoir délibéré, au vu du tableau annexé reprenant l'ensemble des données chiffrées du compte administratif, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'affecter comme suit les excédents de fonctionnement 2016 :

Budget principal :

Résultat de fonctionnement 2016	7 533 333,71
Part affecté en réserves (compte 1068)	7 292 507,71
Solde de 2016 en résultat reporté en 2017 (R002)	240 826,00

Budget annexe locations et camping :

Résultat d'exploitation 2016	343 001,20
Part affecté en réserves (compte 1068)	
Solde de 2016 en résultat reporté en 2017 (R002)	343 001,20

Budget annexe parkings en ouvrage :

Résultat d'exploitation 2016	149 577,94
Part affecté en réserves (compte 1068)	51 006,14
Solde de 2016 en résultat reporté en 2017 (R002)	98 571,80